

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 56 (1959)
Heft: 4

Rubrik: La vie de nos sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

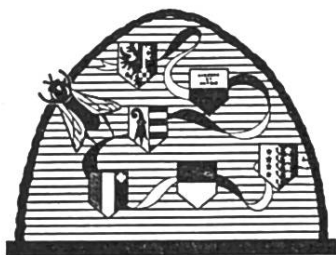
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



LA VIE DE NOS SECTIONS

Nécrologie

† Charles Thiébaud



Charles Thiébaud n'est plus. Depuis quelques mois la maladie le minait et malgré sa robuste constitution il fut enlevé à l'affection des siens et de ses amis dans sa 77^e année, le 20 février 1959.

Foncièrement Neuchâtelois, d'origine et de conception, il sut défendre les couleurs et l'esprit de son canton, avec acharnement, d'un bloc selon son caractère, franchement, droitement et sans compromis. Infatigable, il témoigna d'une grande activité dans divers domaines : en politique, au sein du parti radical, dans les affaires communales où il joua un grand rôle dans l'autorité législative, au Conseil général et à la Commission scolaire président, puis au sein des associations dont il fit partie. L'apiculture le captiva particulièrement et c'est là qu'il donna toute sa force. Il remplit avec compétence les fonctions de gérant de la Côte Neuchâteloise durant de nombreuses années.

La section Béroche le comptait au nombre de ses membres honoraires et l'Abeille Neuchâteloise comme membre fondateur. Toutefois, c'est au sein du Comité central de la Société romande qu'il laissa la plus profonde empreinte. Ses débuts dans cette autorité se placent lors de la dynastie du président Arnold Mayor. Il en était resté, je crois, le dernier survivant. Nous parlons de l'âge d'or de la Société et c'est toute une page glorieuse de l'apiculture romande que nous évoquons avec des noms qui feront peut-être sourire les jeunes mais qui resteront célèbres pour nous les vieux : Mayor, Dr Rotschy, Farron, Vuadens, Schumacher, Magnenat, Forestier, l'abbé Colliard, Heyraud, Ch. Thiébaud et d'autres encore. Cela nous reporte 30 ans en arrière. Il œuvra encore dans le Comité romand sous la présidence du curé Gapany jusqu'en 1950.

Charles Thiébaud aimait la nature. Il aimait son petit jardin devant sa maison à Cormondrèche, où il recevait avec tant d'empressement ses amis. Il faisait bon déguster un petit verre de blanc dans ce paradis botanique où mille sortes de fleurs, de plantes animaient rocailles et plates-bandes. De grands arbres fruitiers protégeaient et protègent encore plusieurs rangées de ruchettes d'élevage — type à lui — ainsi que quelques ruches de paille, poésie du temps jadis. Une main infatigable présidait à cette féerie. Charles Thiébaud possédait encore un rucher d'une quarantaine de ruche à Valangin. Il dut à contre-cœur s'en débarrasser il y a deux ans. L'âge était venu accompagné de son inexorable tribut.

D'un caractère aimable, empressé et très serviable, Charles Thiébaud était aimé de tous. Aussi en ce lundi 23 février, par une magnifique journée de précoce printemps, alors que les abeilles transportaient leurs premières pelotes de pollen, un grand nombre d'amis vinrent apporter leur ultime témoignage d'affection à ce cher et vénéré ami en la chapelle du Crématoire de Neuchâtel.

Que sa famille trouve ici les sentiments de sympathie des apiculteurs romands et l'assurance d'attachement à leur cher défunt.

L. H.

Communiqués

Fédération vaudoise des Sociétés d'apiculture

Aux Sociétés d'apiculture du canton de Vaud

Messieurs les Présidents et Messieurs,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance la composition du nouveau comité de la Fédération vaudoise des Sociétés d'apiculture, tel qu'il est issu de l'assemblée des délégués du 14 février 1959, à Lausanne :

Président : M. G. Sueur, à Corcelles près Concise ;

Secrétaire : M. D. Félix, à Apples ;

Caissier : M. R. Bovey, à Romanel s/Lausanne.

FUMIDIL B. — Le Comité bénéficiant de la remise de grossiste pour l'achat de ce remède contre le noséma, Messieurs les président voudront bien faire une commande pour leurs membres que cela intéresse et la transmettre ces prochains jours au caissier M. R. Bovey, à Romanel s/Lausanne. Il ne sera fait qu'un seul envoi par section.

FONDS LOQUE ET ACCARIOSE. — Après étude approfondie de ce problème, nous sommes heureux de vous annoncer qu'il ne sera pas nécessaire d'augmenter la prime pour cette année.

Votre comité saisit cette occasion pour vous remercier de la confiance que vous lui témoignez. Il fera de son mieux pour œuvrer à la prospérité du rucher vaudois.

Corcelles et Apples, le 13 mars 1959.

Le comité.

Comptes rendus

Nouvelles de la section « La Mentue »

L'assemblée annuelle de mars est le prélude aux travaux apicoles dans notre région. Elle rappelle à chacun qu'à l'inactivité toute relative de l'hiver vont succéder des jours où l'abeille redeviendra l'objet de chères préoccupations. Quand leur bourdonnement emplit les heures claires de la journée, n'est-il pas temps de songer à la campagne qui se prépare ?

Pour les dirigeants de notre section, cette campagne se présente laborieuse. En effet, c'est à « La Mentue » qu'a été confiée l'organisation de la fête de la Fédération vaudoise, fixée au dimanche 5 juillet prochain.

L'ordre du jour de la séance, tenue à Donneloye le 1er mars sous la présidence experte de M. Oscar Glaus, fut spécialement consacré à la préparation de cette importante manifestation. Comité d'organisation élargi, programme de la journée, tels ont été les principaux objets des délibérations. S'il y fut peu parlé abeilles, il y fut, par contre, longuement question d'apiculteurs, et pour cause !

Nul doute qu'après tant de suggestions sagement résolues, l'assemblée de 1959 ne soit une manifestation marquante dans les annales de la Fédération

vaudoise, comme le fut celle qu'organisa « La Mentue », à Prahins, il y tantôt 37 ans et dont se souviennent encore ceux qui, à cette époque, étaient pour la plupart débutants.

Nous aurons l'occasion au cours des prochains mois de vous communiquer les importantes décisions que le comité aura prises, tout en remettant à la place d'honneur l'abeille, les ruchers et les espoirs que nous leur gardons en ce début de printemps si précoce.

R. Mgt.

La Société d'apiculture du Gros de Vaud a 50 ans

Fondée en 1909, la Société d'apiculture du Gros de Vaud a commémoré dimanche, à l'Hôtel de Ville d'Echallens, le cinquantième de sa fondation. La journée débuta à 10 heures par l'assemblée générale, présidée par M. Marcel Auberson, de Vuarrens, qui salua la présence de MM. Paul Meunier, président de la Société d'apiculture romande, P. Mottier, président de la Fédération vaudoise des Sociétés d'apiculture, accompagné de MM. Robert Bovey, caissier, et de M. Thürler, ancien président de la dite fédération.

L'ordre du jour fut très rapidement épuisé, après adoption du procès-verbal, lu par son auteur M. J.-P. Seewede, Vuarrens, et des comptes présentés par M. Fernand Millioud, de Penthérez. Relevons qu'on notait déjà une participation record à cette assemblée, prélude aux réjouissances de la journée. C'est donc avec une certaine avance sur l'horaire que le président leva la séance et invita les participants à passer au café pour l'apéritif généreusement offert par une maison de commerce d'Yverdon (Coloniale S.A.), fournisseur depuis de nombreuses années des tonnes de sucre indispensable au nourrissement des abeilles. Rapidement, la ruche devient bourdonnante, on fait ou refait connaissance, mais les appétits s'aiguisent et bientôt l'on reprend sa place dans la salle où les tables ont été dressées pour le banquet, qu'une abondante décoration de circonstance rend plus sympathique encore. Et c'est une huitantaine de convives, dont une quinzaine de dames, qui font honneur à un excellent et copieux repas, impeccablement servi par M. et Mme Mermoud, tenanciers.

A l'issue du repas, le président Auberson ouvre la partie officielle de cette journée commémorative. Il excusa tout d'abord l'absence de M. le préfet Maendly, empêché par la maladie de se joindre aux apiculteurs. M. Auberson se dit heureux de saluer la présence de M. John Piot, de Pailly, dernier des membres fondateurs, et a une pensée de reconnaissance pour tous ces vaillants pionniers de l'apiculture dans le Gros de Vaud. M. Piot est vivement félicité et se voit attribuer le plateau que la SAR offre à ces braves et tenaces apiculteurs qui accomplissent un demi-siècle de sociétariat ; puis, l'orateur porte son toast à l'abeille qui est une source d'enrichissements et d'enseignements pour tous ceux qui ont le privilège de se pencher sur la ruche. Après ce discours d'ouverture, le président a le plaisir de remettre un gobelet pour 35 ans de sociétariat à M. Auguste Monthoux, à Bercher, et deux diplômes pour 25 ans d'activité à MM. Jaton Auguste et Penseyres Rob., à Bottens ; puis il fait acclamer major de table, M. Jorand, ins. émérite à Bottens, qui conduira la suite de la partie officielle avec le dynamisme qu'on lui connaît. Il fait tout d'abord remarquer que la ruchée de ce jour contient beaucoup trop de bourdons et regrette l'absence de nombreuses majestés... puis donne la parole à M. John Piot, « le colonel ». Ce dernier retraça avec sa verve coutumière les débuts de la section et conta d'intéressants souvenirs de sa longue participation aux organes dirigeants de la section qu'il présida de 1922 à 1926, et termina en souhaitant que les jeunes reprennent le flambeau.

Il appartient à M. Auguste Gonet, le jovial ancien président de la section, de retracer l'historique, ce qu'il fait avec beaucoup de finesse.

M. Mottier, le distingué président de la Fédération vaudoise, dans un discours plein d'esprit, apporte le salut et les félicitations de sa Fédération et remet un plateau dédié à la société jubilaire. Il en est de même pour la Société romande d'apiculture qui, par l'organe de son dévoué et dynamique président, M. Paul Meunier, de Martigny, remet une superbe chane vaudoise. Et c'est un ancien président du Gros de Vaud, M. Robert Mermoud, à la mémoire fidèle, qui raconte d'anciens souvenirs savoureusement présentés.

Enfin, MM. Robert Bovey, de Romanel, caissier de la Fédération, et Joseph Thürler, ancien président de la dite fédération, invités, disent tout leur plaisir de se retrouver parmi les mouchiers du Gros de Vaud.

Mais le temps passe, et comme les apiculteurs de la campagne sont pour la plupart des agriculteurs, l'heure des soins au bétail rappelle à la réalité et l'on entonne sous la conduite de M. Jorand « La Prière patriotique » ; tandis que pour les moins pressés, le vin continuera à couler, d'une channe qu'il faut bien étrenner, alors que s'égrènent les souvenirs d'antan.

1909... 1959.. deux dates... un demi-siècle d'existence ; voilà ce que nos apiculteurs ont célébré dimanche dernier 8 février. Manifestation empreinte de cordialité qui laissera à chacun un souvenir inoubliable.

Et maintenant, en route pour le centenaire !

Assemblée du Grand Comité de la Fédération jurassienne

Cette assemblée ordinaire s'est tenue samedi 21 février à l'Hôtel Terminus à Delémont et fut présidée par M. Louis Gassmann, de Courrendlin. Toutes les sections, sauf celle d'Erguel-Prévôté — qui s'est abstenue sans en mentionner les raisons, ce qui est regrettable — étaient représentées par leur président et leur inspecteur. M. Mouche, de La Neuveville, présenta les comptes de 1958 qui bouclent par un bénéfice, puis la cotisation aux caisses loque et noséma fut maintenue à 40 cts par colonie. La question de l'attribution des indemnités pour perte de ruches a donné lieu à quelques discussions. Finalement, 144 colonies perdues par suite de noséma pour l'ensemble du Jura, furent indemnisées par 1830 francs, alors que pour la loque, un seul apiculteur reçoit 30 fr. pour destruction d'une colonie avec ses cadres.

Cette année aura lieu une assemblée générale de la Fédération jurassienne à Delémont ; la date a été fixée au 27 septembre à 10 heures du matin, avec l'ordre du jour suivant : procès-verbal, rapports du président, du caissier et du sous-commissaire des maladies, adoption des nouveaux statuts, divers et imprévu. puis conférence. M. Gassmann, au nom du bureau, donna ensuite quelques directives sur la modification des statuts de la Fédération, qui ont besoin de rajeunissement.

Une longue discussion s'ébaucha sur le projet de la nouvelle ordonnance sur les mesures à prendre contre les maladies des abeilles. Le Grand Conseil bernois, venant d'adopter un décret à ce sujet, il appartient au Conseil exécutif d'édicter les dispositions d'exécution nécessaires. Le projet d'ordonnance a donc retenu toute l'attention des apiculteurs réunis le 21 février. Cette dernière prévoit le versement par les apiculteurs d'une contribution annuelle par colonie, mais le taux et le système préconisés par l'ordonnance n'eurent pas l'heur de plaire aux membres du Grand Comité. Cette question devra être sérieusement étudiée par toutes les sociétés jurassiennes afin de jeter en temps et lieu, les bases acceptables par tous les apiculteurs, car tel que le projet est présenté, il contient certaines anomalies. Il faut espérer que la commission du Grand Conseil chargée d'étudier ce projet d'ordonnance, tiendra compte des vœux et désirs que les sociétés d'apiculture lui soumettront.

Après environ 4 heures de délibérations, M. Gassmann leva cette séance particulièrement importante.

ASSEMBLEE ORDINAIRE DES DELEGUES DE LA F.V.A.

le samedi 14 février 1959, à 14 h. 15, à Lausanne, Café Vaudois

Présidence : M. P.Ph. Mottier, président

L'appel fait constater la présence de 33 délégués. La section de la Vallée de Joux est excusée. Pas de nouvelles des sections d'Avenches et de Haute-Broye.

A l'ouverture de la séance, M. le président Mottier a le plaisir de saluer la présence de MM. Jaquier, ancien inspecteur cantonal, Soavi, Thurler, Gonet, membres d'honneur, et Golay, inspecteur cantonal des ruchers.

Le procès-verbal de l'assemblée ordinaire de 1958 est lu par son auteur, M. Golay ; une rectification y est apportée : la cotisation à la F.V.A. n'est pas de 50, mais bien de 40 centimes par membre.

Les sections vérificatrices en 1960 seront celles de Grandson et du Gros-de-Vaud.

Dans son rapport présidentiel, M. Mottier ne peut que déplorer la maigre récolte de 1958. Par contre, il relève les très bons résultats de la campagne entreprise sous les auspices du Département A.I.C. pour la protection des abeilles. Il insiste sur les mesures à prendre en cas d'empoisonnement d'abeilles : l'Inspecteur cantonal doit être averti de toute urgence, de façon que les prélèvements et les analyses puissent être faits à temps. Il mentionne le cas de 2 communes qui ont interdit l'installation de ruchers en pastorale. Il est intervenu pour chercher un terrain d'entente, mais sans résultats satisfaisants. Les sections de la F.V.A. ont fait donner 17 cours et conférences ; leur coût a été de **Fr. 568.70**, entièrement subsidié par le Département A.I.C. M. le président insiste pour que les conférences données le soient sur un sujet apicole, ou du moins sur une branche annexe. Il suggère le groupement de sections pour de telles manifestations. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

C'est ensuite au tour de M. Bovey de présenter les comptes de l'exercice 1958, vérifiés par MM. Ritter et Mottaz qui proposent à l'assemblée de les adopter, ce qui est chose faite.

Au cours de la discussion du budget pour 1959, M. Thurler propose de réserver une somme plus importante que **Fr. 225.—** qui y figure, pour la célébration du 50^e anniversaire de la F.V.A.

M. Chabanel suggère qu'en cas de diminution éventuelle du subside cantonal accordé aux cours et conférences, la compensation se fasse par les fonds propres de la F.V.A. Ces deux propositions seront étudiées.

M. Golay, inspecteur cantonal, analyse l'état sanitaire du rucher vaudois qu'il ne considère pas comme particulièrement satisfaisant. En effet, plusieurs foyers de **loque américaine** ont été constatés, principalement dans le Nord du Canton et les Alpes vaudoises. Il en attribue principalement la cause à l'emploi de vieux matériel provenant de colonies péries et aux essaims volages. Des indemnités, pour un montant de **Fr. 5910.—**, ont été versées aux propriétaires. La **loque européenne** se traite facilement grâce à la streptomycine. M. Golay insiste sur la nécessité de faire analyser le couvain malade, les symptômes des deux loques présentant souvent de grandes analogies. Enfin, le traitement contre l'**acariose** dans les districts de l'Est du Canton, au moyen du liquide de Frow, a donné lieu à bien des déboires, dus surtout à la date à laquelle il a été appliqué. A l'avenir, **aucune indemnité** ne sera payée pour perte d'abeilles par suite de loque européenne ou d'acariose. Par contre, la Caisse d'assurance mettra à disposition des propriétaires, par l'entremise des inspecteurs régionaux, la streptomycine et le liquide de Frow, mais seulement **après une analyse** qui aura décelé la véritable nature de la maladie.

M. Charpillod demande que soit revue l'échelle des taxations en cas de destruction par suite de maladie.

Le fonds loque et acariose a été sérieusement mis à contribution, après les traitements généraux et les indemnités payées pour pertes de colonies. Il semble que la cotisation actuelle de 50 c. par ruche n'est plus suffisante. Le comité pense étudier cet objet et convoquer une assemblée extraordinaire pour fixer le montant de cette cotisation. M. Grenier propose de mandater le comité et de lui laisser prendre la décision pour élever la cotisation de 50 à 60 c., si c'est nécessaire. La proposition de M. Grenier est adoptée à l'unanimité moins 2 voix.

M. Glaus, président de la section de la Menthue, expose les grandes lignes de la célébration du 50e anniversaire de la fondation de la FVA à **Yvonand, le 5 juillet 1959**. Le choix du conférencier reste à déterminer.

Selon les statuts, le mandat de M. Mottier est expiré. M. G. Sueur, à Corcelles près Concise lui succédera à la présidence et M. G. Félix, à Apples est nommé membre du Comité ; il prendra les fonctions de secrétaire.

M. A. Gonet est confirmé, pour une période de trois ans, comme candidat au comité de la SAR.

M. J. Thurler, ancien président, est acclamé membre d'honneur de la FVA. Un souvenir lui est offert, en témoignage de gratitude pour les services rendus à notre fédération.

La conférence à l'ordre du jour est présentée par M. Pierre Roulet, vétérinaire à Fontaines s/Grandson, sur le « Noséma ».

Son exposé clair, bien construit, positif, repose sur des bases scientifiques. Il décrit l'agent de la maladie, son cycle évolutif et le processus de contamination. Les colonies faibles sont les plus facilement atteintes. Les visites prématurées accroissent le danger d'infection. Le principal indice est la dépopulation au premier printemps. M. Roulet insiste sur le fait que la prévention est plus importante que le traitement avec des produits chimiques, aucun remède ne donnant actuellement pleine satisfaction. Les meilleures mesures préventives restent le choix de l'emplacement du rucher et le nourrissage d'automne assez tôt. Il est proposé que le texte de cette excellente conférence paraisse dans le Bulletin.

Bonne et fructueuse année apicole 1959.

Le secrétaire : *G. Sueur.*

FRIBOURG

Fédération cantonale d'apiculture

Cet hiver si clément nous a fait oublier ses rigueurs traditionnelles, et même les abeilles, pourtant dotées d'un sixième sens, dit-on, se sont laissées prendre aux caresses du soleil de février ; les ruches sont sorties de leur silence hivernal, et la vie bourdonnante a déjà repris dans ces jolies « petites fabriques de miel ». En était-il de même des apiculteurs ? On aurait pu le croire, puisque déjà la Fédération d'apiculture réunissait ses délégués jeudi passé, au Café romand à Fribourg, ne voulant plus attendre le joli mai habituel.

C'est ainsi que le président, M. Joseph Dietrich, de Fribourg, dirigea avec allant sa 30e réunion des apiculteurs, saluant l'auditoire, particulièrement M. André Dupasquier, chef de la section apicole au Département cantonal de l'agriculture, M. Ed. Gremaud, secrétaire de l'Union des paysans fribourgeois, la presse, etc.

L'appel nominal des délégués des sections répartis à travers tout le canton précéda l'approbation du procès-verbal, pour lequel l'infatigable M. Jules Monney, gérant, recueillit des applaudissements.

La bonne coutume veut que le président rapporte sur l'activité de toutes les sociétés d'apiculture, et c'est ainsi qu'on assista à un véritable film sur la vie de nos abeilles et de leurs amis en 1958. Nous y reviendrons dans une de nos prochaines éditions, et voulons rappeler ici que Fribourg reste en tête des cantons romands pour le contrôle des miels. Les visites de ruchers s'effectuèrent selon le cycle prévu et se poursuivront ces années prochaines. La Fédération a collaboré activement à la lutte contre les maladies des abeilles, particulièrement l'acariose et le noséma ; on fut heureux de constater que la loque, fléau des ruchers, ne causa pas de graves dégâts. Pourtant les récoltes de miel furent assez maigres en 1958, à cause des conditions climatiques peu favorables. Le rapport présidentiel souligne encore le succès éclatant du 17^e Congrès international d'apiculture, qui se déroula à Bologne et à Rome ; M. Dietrich eut l'honneur d'y participer comme représentant de notre Romandie, voyage dont il est fier à juste titre et qu'il considère un peu comme le couronnement de sa carrière d'apiculteur.

La reconnaissance

C'est dans des sentiments de respectueuse reconnaissance que l'assemblée rendit un hommage ému à la mémoire de M. Marcel Porchet, secrétaire au Département cantonal de l'agriculture, décédé à la fleur de l'âge, des suites d'un tragique accident. M. Porchet s'occupait assidûment de l'administration de la section de l'apiculture, et s'initia rapidement à l'étude de la psychologie de l'abeille, particulièrement de ses maladies ; il organisa avec maestria la lutte contre l'acariose dans notre canton. Son souvenir reste vivace dans le cœur de ceux qui l'ont connu et aimé.

Des membres d'honneur

Plusieurs apiculteurs se sont distingués durant de nombreuses années soit directement comme apiculteurs, soit comme membres de sociétés d'apiculture. La Fédération a tenu à leur remettre le diplôme auquel ils avaient droit et c'est ainsi que, sous les applaudissements de l'assemblée, MM. Arthur Rey, Lussy ; Hans Annen, Fribourg ; Odilon Bärswyl, Courtepin ; Henri Joye-Rossier, La Tour-de-Trême et Louis Pasquier, d'Ursy, furent acclamés membres honoraires.

Comptes et programme d'activité

L'exercice comptable 1958, solde par un boni bien mielleux et le caissier, M. Monney, fournit toutes les indications sur les recettes et les dépenses comme aussi sur le bilan, M. Götschi, de Münchemier, s'exprima au nom de l'Office de contrôle et les comptes furent admis à l'unanimité.

Un nouveau groupement d'apiculteurs est très actif dans la région de Marly et environs ; cette section a été admise dans le giron de la Fédération, et son président M. Macherel fut appelé à siéger au Comité cantonal.

A la Société romande d'apiculture, le mandat de M. Joseph Dietrich est, hélas, terminé, selon les prescriptions statutaires. La Fédération frigourgeoise y est une société d'importance et l'assemblée porta son choix sur M. Fortuné Ridoux, pour la représenter au sein de la « Romande » ; heureux choix que celui-ci, puisqu'aussi bien M. Ridoux, président de la Société d'apiculture de la Sarine, est un apiculteur émérite ; dans la douce retraite de son vert automne, il reste jeune et dynamique pour représenter dignement notre canton dans ce giron.

Le sort devait déterminer les deux sociétés d'apiculture chargées d'organiser le concours de ruchers pour l'an prochain. C'est Mlle Jeannette qui en dé-

cida, en tirant deux billets désignant les sections de la Broye et de la partie française du Lac, comme régions concurrentes.

Le délégué du district de la Singine, M. Schneuwly, invita les participants à une excursion, en cours d'année, pour se rendre compte de l'utilité de la station de fécondation ; cette initiative serait à combiner éventuellement avec l'organisation d'une journée apicole.

Dans cet ordre d'idées, le Département de l'agriculture envisage aussi de convoquer les inspecteurs de ruchers pour les tenir au courant de la situation sanitaire, et notamment d'un nouveau règlement, en préparation, sur la lutte contre les maladies des abeilles. La Commission technique d'apiculture de l'UPF était l'auteur de l'ancien règlement, avec le comité de la Fédération ; le texte original, revu et adapté par M. Ridoux, fit l'objet d'une étude approfondie, de comparaisons et d'un nouveau projet que présenta M. Dupasquier. Celui-ci renseigna également sur la situation sanitaire dans notre canton et se réjouit de pouvoir enregistrer la régression des maladies, notamment de la loque. La Caisse d'assurance se ressent de cet assainissement et a certaines réserves pour poursuivre cette lutte.

Il est toujours agréable de pouvoir enregistrer des excédents de recettes, et c'est dans la meilleure ambiance que M. Ed. Gremaud, secrétaire agricole, apporta à l'auditoire le salut de l'UPF félicitant particulièrement M. Dietrich pour ses 30 ans de présidence, les membres honoraires, et tous ceux qui s'occupent avec dévouement de l'apiculture en pays de Fribourg.

Tiré du *Paysan fribourgeois*.

Cp

Assemblée du 21 février 1959 de la Société de Lausanne

Ils n'étaient pas aussi nombreux que nous l'aurions voulu ces abeilles et bourdons (peut-être étaient-ils en tournée de reconnaissance), à l'amicale du 21 février, animée par une causerie de M. l'abbé Dubey, de Fribourg, « Un regard au trou de vol ».

Après les salutations habituelles et les vœux de bienvenue à tous, M. Chabanel donne la parole à M. l'abbé qui développe son sujet avec une grande simplicité, sut rendre attentif son auditoire à tous détails (bons ou mauvais) que l'on peut vérifier au trou de vol.

Je suis certaine que la leçon fut intéressante, pas un butinement dans la salle, le temps passa avec une rapidité extraordinaire. Il y aurait eu encore beaucoup de choses à dire, mais nous espérons avoir une fois encore le plaisir de compter parmi nous M. l'abbé. Tous les apiculteurs sont reconnaissants et vous remercie pour la belle soirée et tous nous vous souhaitons bonne chance dans votre ministère comme auprès de vos petites abeilles.

Pour vous chers lecteurs, j'ai relevé une petite chose racontée par un de ces bons apiculteurs le soir du 21.2.59. Il était question d'un pendule : Le monsieur voulant mettre en valeur son savoir demande à un ami s'il y a une chose qu'il désire savoir, l'ami lui répond qu'il serait reconnaissant s'il pouvait lui dire où se trouve la reine d'une certaine ruche ; naturellement notre homme s'empresse avec son pendule : la reine doit être là. L'apiculteur regarde bien, point de reine ; naturellement une reine a vite fait du chemin dit notre savant, elle se trouve ici. Hélas ! pas de reine. Alors notre apiculteur, avec un petit sourire et un brin de malice lui répondit : il y a trois jours qu'elle est morte.

Naturellement vous avez toute liberté de croire ou de ne pas croire au pendule, chacun ses idées.

Lausanne, le 13 mars 1959.

Lilou.

**Assemblée générale annuelle de l'Association romande des éleveurs de reines
tenue à Lausanne le 7 mars 1959**

L'assemblée est ouverte à 14 h. 30 par M. A. Barbier, président.

1. *Appel*: Se sont excusés MM. Brand, Ridoux, Buscarlet, Soavi, Ch. Ruckstuhl père et fils, Jecker et Gonet.

L'appel nominal fait ressortir la présence de 11 membres actifs sur 27 inscrits.

2. *Procès-verbal de la dernière assemblée* est adopté, sans modifications, avec félicitations à son auteur.

3. *Admissions, démissions*. Trois membres actifs du Jura ont donné leur démission. C'est un fait regrettable et M. Barbier invite les membres à faire un effort pour le recrutement de nouveaux membres. M. Aubert propose au comité d'insister auprès de ces membres pour qu'ils reviennent sur leur décision. Aucune admission.

4. *Rapport du caissier sur l'exercice écoulé*. Le total des cotisations et des intérêts s'élève à fr. 705,65, le total des dépenses à fr. 244,65. Le bénéfice net atteint ainsi fr. 461,— ce qui porte la fortune de la société au 15 février 1959, à fr. 2238,15.

5. *Rapport des vérificateurs des comptes*. Après lecture du rapport les comptes sont adoptés, sans avis contraire, avec remerciements au caissier, M. Borgeaud.

6. *Rapport du président*. L'activité de l'Association n'a pas été bien grande cette année. Il avait été prévu une sortie à l'Exposition internationale de Bruxelles, mais étant donné le peu d'inscriptions (4 membres), elle a dû être supprimée. La plupart des membres n'ont pas donné signe de vie, une réponse aurait facilité la tâche du président. MM. Hunckler et Helwig, de la VDSB, ont été reçus à Genève et une visite de ruchers en France a été mise sur pied. Dans l'une comme dans l'autre de ces manifestations, la participation a été faible. Un cours d'élevage à Baulmes avait été prévu également. Il a dû être renvoyé vu la disette. Le film Jordan sur l'élevage des reines a été projeté dans plusieurs sections et a connu un franc succès. M. Barbier souhaite, pour terminer, que les membres de l'Association se montrent plus actifs, seul il ne peut rien faire, il doit pouvoir compter sur la bonne volonté de chacun.

Mis aux voix le rapport du président est adopté sans avis contraire.

M. Ruckstuhl donne lecture de son rapport sur la marche de la station de fécondation des Pralies. Elle a été ouverte le 7 juin 1958 et équipée en ruches à mâles carnoliens 2e rang, 78 reines y ont été fécondées. Une deuxième station — race caucasienne — va être également créée dans le Jura. Une vingtaine de reines caucasiennes ont été importées directement d'URSS. Elles ont un anneau jaune, ce sont des caucasiennes de plaine et non de montagne qui, elles, sont entièrement grises.

M. Aubert tient à rappeler que l'Association avait fait venir, il y a cinq ans, 200 reines de Yougoslavie. Qu'a-t-on fait de ces reines? Quel a été leur comportement? Il suggère l'idée d'étudier la Sklenar autrichienne qui est une carnolienne améliorée. Cette race, très douce, non essaimeuse, travailleuse, présenterait l'avantage de pouvoir facilement être renouvelée.

7. *Nomination du comité*. Aucun changement.

8. *Election de 2 vérificateurs des comptes*. MM. Monthoux H. et A. et M. Aubert, suppléant.

9. *Programme d'activité 1959, prix des reines et publicité*. Il est nécessaire de donner à l'Association un nouvel élan. Deux cours d'élevage sont prévus. MM. Borgeaud et Macherel sont chargés de les organiser. Ils auront lieu à Fribourg, le 14 juin, et à Baulmes, le 5 juillet. Les membres de l'Association sont priés de retenir ces deux dates.

M. Aubert insiste pour que l'on visite des ruchers du pays avant d'aller à l'étranger, car ces sorties, non seulement sont onéreuses, mais n'apportent souvent que bien peu de nouveau.

M. Barbier insiste, une fois de plus, pour que les membres réagissent aux circulaires qui leur seront adressées et s'inscrivent dans les délais prévus.

Prix des reines et des essaims : reine fécondée au rucher fr. 15.— ; reine fécondée en station fr. 20.— ; nuclei : fr. 15.— le cadre de couvain plus fr. 15.— la reine ; essaims : fr. 2.— les 100 gr. plus la reine fr. 15.—.

Publicité. Il est décidé de continuer à faire une publicité collective sans parler de race mais de reines élevées de souche caucasienne, italienne, etc.

10. Propositions individuelles. Aucune.

Le président tient à rappeler que notre Association a été fondée il y a 10 ans. A cette occasion un vin d'honneur est offert aux assistants.

11. Projection d'un film sur « L'abeille et la pollinisation ». Film intéressant, mais sans thème central. On aurait aimé voir le résultat de la pollinisation.

Séance levée à 17 heures.

P. Z.

Convocations

Centrale romande des miels

Les membres de la Centrale romande des miels sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le samedi 11 avril 1959, à 14 h. 15, au Café Vaudois, place de la Riponne, à Lausanne.

Ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal de la précédente assemblée ;
2. Rapport présidentiel ;
3. Finances : a) rapport du gérant ; b) rapport de la Commission de vérification des comptes ;
4. Election d'un membre de la Commission de vérification des comptes ;
5. Propositions individuelles.

Les membres qui auraient des vœux ou des propositions à présenter à l'assemblée, sont instamment priés d'en communiquer le texte à l'avance à M. Louis Voutaz, président, Sembrancher.

Le président : *Louis Voutaz*.

Le secrétaire : *Georges Golay*.

Société d'apiculture de la Veveyse

Les membres de la société sont cordialement invités à assister à l'**assemblée générale annuelle**, le **dimanche 12 avril**, à 14 h. 15, à la grande salle de l'Hôtel de Ville, à Semsales.

Ordre du jour :

1. Ouverture ; 2. Protocole ; 3. Comptes. Rapport des vérificateurs ; 4. Rapports du président et de l'inspecteur des ruchers ; 5. Fixation de la cotisation annuelle pour 1960 ; 6. Rappel du souvenir des disparus ; 7. Nomination ou réélection de 3 membres du comité ; 8. Prochaine conférence apicole. Projet de course. Achat du sucre ; 9. Divers.

Chers amis apiculteurs, nous vous demandons de répondre présent à notre convocation.

Le comité.

Société d'apiculture de la Gruyère

Les membres sont convoqués en assemblée générale, **le dimanche 5 avril 1959**, à 14 h. 30, à l'Hôtel des Alpes, à Bulle.

Remise des gobelets aux vétérans. - Mutation au comité. - Conférence de M. l'abbé Dubey, président.

Détails de l'ordre du jour selon circulaire que vous recevrez prochainement.

Cordialement à vous.

Le comité.

Société d'Apiculture de Lausanne

La prochaine amicale est fixée au samedi 18 avril, à 20 h. 30, Hôtel de la Cloche, Grand-Pont 8.

Après les communications occasionnelles du comité et échange de renseignements intéressant le comportement des colonies en ce printemps 59, notre membre M. R. Rüegger fera une causerie sur ce sujet : « La flore mellifère et son influence sur les caractères des races d'abeilles ». M. Rüegger connaît particulièrement et la flore et l'apiculture ; nul doute que nombreux seront ses auditeurs le 18 avril.

Le comité.

Section « Le Chamossaire » Bex et environs

L'assemblée annuelle de printemps est fixée au dimanche 19 avril au local habituel (Central-Logis à Bex) à 14 heures. A cette occasion le comité s'est assuré la projection du film sonore (film suisse sur les abeilles).

Il sera également procédé à la nomination des vétérans de la SAR. Donc tous rendez-vous au dimanche 19 avril. Les apiculteurs non-membres de la section seront les bienvenus à la séance cinématographique.

Le comité.

Société genevoise d'apiculture

Réunion amicale mensuelle, le lundi 13 avril 1959, au local, Café de la Grappe genevoise, 4, rue de Cornavin, 20 h. 30 précises.

Sujet : Les travaux du mois.

Orientation et discussions concernant l'activité apicole pour la campagne 1959.

Le président.

Société d'apiculture Jura-Nord

L'assemblée ordinaire aura lieu à Delémont, le dimanche 19 avril 1959, au restaurant Central, à 14 heures, avec l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal. 2. Rapports du président, de l'inspecteur, de la station de fécondation. 3. Reddition des comptes. 4. Activité 1959. 5. Remise des gobelets aux vétérans. 6. Conférence et film. 7. Divers.

Tous les membres sont cordialement invités et l'on est prié de réserver cette date à la section.

Le comité.

Section Ajoie et Clos-du-Doubs

Après la magnifique assemblée du 15 mars écoulé, tous les membres présents sont remerciés sincèrement. Un compte rendu de cette belle réunion paraîtra dans le prochain numéro de notre journal.

Le comité.